

<http://www.journaldunet.com/management/expert/50711/comment-se-premunir-et-mieux-gerer-les-risques-dans-une-entreprise---quels->

Comment se prémunir et mieux gérer les risques dans une entreprise ? Quels sont les enjeux réels ? Cyril Dufresne

Un dispositif de prévention et de protection fait baisser le nombre d'accidents du travail, réduisant les coûts pour l'entreprise et la société en général.

Ce cercle vertueux peut se résumer par l'acronyme PTS (Productivité, Traçabilité, Sécurité) qui s'applique à toutes les situations dans l'entreprise.

La protection du travailleur isolé est l'une des composantes du dispositif de prévention et de protection dans une entreprise.

Tous les travailleurs sont susceptibles de se retrouver à un moment donné de leur activité en situation de travailleur isolé, citons par exemple les secteurs suivants : la maintenance, le transport, l'industrie, la pétrochimie, les hôpitaux (les urgences ou services psychiatriques), la sécurité, les entrepôts, l'environnement, le nettoyage, la restauration, les espaces verts, l'agriculture, le travail à domicile

Afin de prévenir ou de parer ces risques, un certain nombre de dispositifs légaux de prévention du risque sont obligatoires, auxquels s'ajoutent des solutions techniques existantes qui permettent de mieux anticiper les risques et de les gérer.

La mise en œuvre de dispositif de prévention et de protection dans une entreprise, découlant de la stratégie de couverture des risques définie par les décideurs en fonction de l'état de menace ou du risque en question, constitue une bonne pratique plébiscitée par les acteurs économiques avisés.

1) Le risque pénal Dans le cadre des directives européennes, qui réglementent les conditions selon lesquelles des travailleurs en environnement dangereux sont autorisés à travailler seuls, ces situations peuvent engager potentiellement la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de ses employés et de ses clients.

The screenshot shows the article page on LeJournalduNet.com. The page title is "Comment se prémunir et mieux gérer les risques dans une entreprise ? Quels sont les enjeux réels ?". The author is Cyril Dufresne. The article text is partially visible, discussing the PTS acronym and the protection of isolated workers. There are also sections for newsletters and a survey.

Article publié sur le site Journaldunet.com

LeJournalduNet

En savoir plus : www.alexia.com/siteinfo/Journaldunet.com

Extraction : 10/01/2012 14:48:03
 Catégorie : Informatique & Internet
 Fichier
 PIWI-9-12-137826-20120110-207207774.pdf
 Audience :

<http://www.journaldunet.com/management/expert/50711/comment-se-premunir-et-mieux-gerer-les-risques-dans-une-entreprise---quels->

A défaut de prise en compte de ces réglementations par le chef d'entreprise, sa responsabilité pénale est engagée en cas d'accident, au-delà de sa responsabilité morale évidente.

Une alternative est offerte : doubler les équipes, ce qui signifie des coûts supplémentaires importants en termes de charges, ou équiper le personnel itinérant d'une solution de protection.

Le risque « zéro » n'existe malheureusement pas.

Si le personnel accidenté occupe une place importante au sein de l'entreprise, l'employeur est obligé, pendant son absence, de réorganiser son équipe afin de maintenir son activité, ce qui engendre forcément des coûts supplémentaires afin de ne pas baisser la productivité.

2) Une image de marque en baisse Une entreprise qui fait abstraction de ces éléments et qui se retrouve confrontée à un drame, aura beaucoup de mal à revaloriser son image de marque après coup.

Citons l'exemple de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse.

Quelques règles incontournables à respecter afin de mieux gérer ces risques et les évaluer En France, il existe un document appelé le document unique (ou Document unique d'évaluation des risques - DU ou DUER) qui a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

Le décret a adopté la directive européenne sur la prévention des risques professionnels.

Il est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du Travail (article R.

4121-1 et suivants).

Il doit lister les solutions à mettre en œuvre et est le point de départ d'une démarche de prévention de ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés au travail.

Il est donc nécessaire pour une entreprise de respecter certaines règles afin d'éviter toutes menaces de risques ou du moins en être informée.

Il est donc préférable : - d'identifier, lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des salariés.

Établir un inventaire exhaustif et structuré; - d'identifier les principales retombées/conséquences induites à ces risques; - de définir des process internes pour réduire, voire supprimer ces risques tout en intégrant le personnel afin de définir un plan d'action précis; - de tester et réévaluer ces critères de manière régulière.

Par exemple, pour la mise en place d'une solution de gestion des risques, il est important de faire des réunions de travail avec les utilisateurs afin d'améliorer les process en fonction des besoins.

Il est également très important de tester ces solutions en amont, par le biais de simulations, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises au moment voulu.

Ce DU n'est pas seulement un document légalement obligatoire mais un élément essentiel de la prévention du risque.

Article publié sur le site Journaldunet.com

LeJournalduNet

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Journaldunet.com

Extraction : 10/01/2012 14:48:03
 Catégorie : Informatique & Internet
 Fichier
 PIWI-9-12-137826-20120110-207207774.pdf
 Audience :

<http://www.journaldunet.com/management/expert/50711/comment-se-premunir-et-mieux-gerer-les-risques-dans-une-entreprise---quels->

Une probabilité d'accident plus importante dans les PME/TPE que dans les grands comptes.

Selon une étude réalisée par l'INRS (L'Institut National de Recherche et de Sécurité), 34 % des TPE françaises (de 1 à 9 salariés) considèrent que leur activité ne présente pas de risques pour leurs salariés et ne voient pas l'intérêt du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Les résultats mettent en évidence le manque de préoccupation des chefs d'entreprise de moins de 50 salariés en matière de santé et sécurité au travail.

Ils révèlent des variations importantes en fonction de la taille de l'entreprise : travailleurs indépendants, entreprises employant de 1 à 9 salariés et entreprises employant de 10 à 50 salariés.

Si 34 % des chefs d'entreprise de 1 à 9 salariés considèrent que leur activité ne présente pas de risques pour leurs salariés et ne voient pas l'intérêt du Document unique d'évaluation des risques professionnels, seul 11 % des dirigeants d'entreprises de 10 à 50 salariés ont cette position (46 % d'entre eux déclarant avoir un Document unique à jour ayant donné lieu à des actions de prévention).

Seuls 11 % des dirigeants d'entreprises de 10 à 50 salariés ont cette position (46 % d'entre eux déclarant avoir un Document unique à jour ayant donné lieu à des actions de prévention).

Les entreprises de moins de 50 salariés représentent aujourd'hui 98 % des entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Le développement de la prévention dans ces entreprises impose la participation d'un maximum d'acteurs.

Quant aux grands comptes, ils disposent généralement d'un service dédié à la gestion du risque et appliquent la réglementation en vigueur.

Les Solutions techniques existantes : la communication mobile sur site.

La communication mobile sur site permet de réagir plus rapidement face aux situations critiques.

Citons quelques exemples de situations réelles où la mise en place de solutions mobiles a permis d'optimiser la gestion de risques : * Exemple 1 : Un technicien de maintenance travaille seul tard dans la soirée du samedi afin de remettre en route une chaîne de fabrication.

Il glisse d'une échelle et se retrouve inconscient.

L'alarme immobilité de son portatif alerte le centre d'alarme extérieur, en précisant l'endroit précis où se trouve le blessé.

* Exemple 2 : Une fuite est détectée sur un circuit de gaz inflammable.

L'information parvient automatiquement au technicien en charge de la maintenance, qui intervient immédiatement sur le site.

Le technicien intervient seul, tout en étant équipé d'un portable antidéflagrant ATEX et d'un dispositif d'alerte pour travailleur isolé.

Article publié sur le site Journaldunet.com

LeJournalduNet

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Journaldunet.com

Extraction : 10/01/2012 14:48:03
 Catégorie : Informatique & Internet
 Fichier
 PIWI-9-12-137826-20120110-207207774.pdf
 Audience :

<http://www.journaldunet.com/management/expert/50711/comment-se-premunir-et-mieux-gerer-les-risques-dans-une-entreprise---quels->

* Exemple 3 : Dans le service des urgences psychiatriques, un homme désorienté se jette sur l'infirmière et tente de l'étrangler.

Elle n'a pas la possibilité de se dégager ni de crier à l'aide.

Le système d'alarme dont elle est équipée lui permet de déclencher une alerte.

Un agent de sécurité est directement prévenu et intervient rapidement grâce à la localisation.

Aujourd'hui le marché offre plusieurs types de solutions techniques qui autorisent des réponses personnalisées aux entreprises qui entendent se préoccuper de la protection du travailleur isolé : * Téléphones mobiles PTI (technologies DECT, WiFi, GSM) qui, basés sur le fonctionnement des téléphones portables, sont équipés d'un bouton d'appel d'urgence facilement identifiable et de systèmes de détection de perte de verticalité et d'immobilité.

En cas d'alarme PTI, ils transmettent l'évènement d'alarme au centre de surveillance pour déclencher en cascade le processus d'intervention.

* Émetteur/récepteur radio PTI, dédiés exclusivement à l'émission d'alarme (sans phonie possible), ces appareils se démarquent par leur petite taille et leur grande modularité et une gamme assez large principalement adaptée à des utilisations en intérieur allant du simple émetteur anti agression à l'émetteur-récepteur PTI avec des choix multiples de localisation à travers différentes technologies (par borne radio, RFID, basse fréquence, infrarouge ...).

* Portatifs radio qui bénéficient en plus des fonctions PTI de la communication en phonie (type TalkieWalkie), très puissants et soumis à redevance.

Par ailleurs il existe pour chacune de ces solutions, des produits qui autorisent l'utilisation dans des conditions extrêmes (extérieur, sous-sols, milieux humides, températures basses et élevées) répondant aux normes ATEX pour les travailleurs qui exercent leur activité sur des sites qualifiés « à risques ».

La communication mobile sur site rend l'organisation plus souple, prévient les pertes de production et réduit les risques encourus par le personnel et l'environnement.

Où qu'ils se trouvent, les responsables peuvent recevoir les informations urgentes (messages vocaux, textes, alarmes ou données) en provenance de leurs collègues, de machines ou de systèmes informatiques directement sur leurs récepteurs ou mobiles.

On le constate, c'est bien dans l'intérêt de l'entreprise, PME comprises, de mettre en place ces solutions de communication mobile qui, grâce à la sécurité et la traçabilité qu'elles offrent, améliorent le confort de travail de l'ensemble des utilisateurs (personnels) engendrant ainsi sans aucun doute leur productivité (moins de stress, plus d'attachement aux valeurs de l'entreprise...).

Alors, pourquoi attendre?